



**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

EIGHTEENTH YEAR

1056 *th MEETING: 7 AUGUST 1963*

ème SÉANCE: 7 AOÛT 1963

DIX-HUITIÈME ANNÉE

**CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS**

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1056)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1056)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348).	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ONE THOUSAND AND FIFTY-SIXTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 7 August 1963, at 3 p.m.

MILLE CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 7 août 1963, à 15 heures.

President: Mr. S. A. NIELSEN (Norway).

Present: The representatives of the following States: Brazil, China, France, Ghana, Morocco, Norway, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Venezuela.

Provisional agenda (S/Agenda/1056)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348)

1. The PRESIDENT: In accordance with decisions previously taken by the Council, I now invite the representatives of Tunisia, Liberia, Sierra Leone and Madagascar to take their seats at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Mongi Slim (Tunisia), Mr. Rudolph Grimes (Liberia), Mr. John Karefa-Smart (Sierra Leone), and Mr. Louis Rakotomalala (Madagascar) took places at the Security Council table.

2. The PRESIDENT: In conformity with the decision of the Council at the end of this morning's meeting, the Council will now proceed to explanations of vote prior to voting on the draft resolution before us, to

Président: M. S. A. NIELSEN (Norvège).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Maroc, Norvège, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1056)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil, j'invite les représentants de la Tunisie, du Libéria, du Sierra Leone et de Madagascar à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mongi Slim (Tunisie), M. Rudolph Grimes (Libéria), M. John Karefa-Smart (Sierra Leone) et M. Louis Rakotomalala (Madagascar) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise ce matin en fin de séance, le Conseil va maintenant entendre les explications de vote précédant le scrutin; il passera ensuite

be followed by explanations of vote after the voting. One member of the Council having expressed a desire to explain his vote before the voting, I now call upon the representative of the USSR.

3. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): In the course of the Security Council's debate we have heard a number of deeply interesting and cogent speeches by representatives of the African continent, which revealed to the full the tragic situation of the many millions of people of African and Asian origin in the Republic of South Africa who are subjected by Verwoerd's criminal régime to savage racial discrimination, persecution and oppression.

4. It is quite clear that the Security Council is faced with a dangerous situation which is a source of serious international tension and constitutes a threat to peace and security not limited to the continent of Africa. The Soviet delegation had an opportunity yesterday [1054th meeting] to state the position of the Soviet Union regarding the measures which we believe the Security Council should take in order to put an end once and for all to a most shameful phenomenon of our century—the apartheid policies of the Republic of South Africa.

5. The Soviet delegation considered and still considers that the Security Council should condemn the racist régime of South Africa in the strongest possible terms for its most flagrant violation of the elementary rights of the people and its flouting of United Nations decisions and institute immediate economic, political and other sanctions against the Republic of South Africa. It is precisely by this means that the South African racists are forced to change their criminal and barbaric policies. It has long been time to pass from exhortation and persuasion, from the exercise of mere "moral influence" on the South African racists, as is proposed by the Western Powers, to positive action and decisive measures.

6. As regards the draft resolution submitted to the Security Council by the representatives of Ghana, Morocco and the Philippines [S/5384] it represents, as has already been noted, the very least that the Security Council should do in the present circumstances in order to put a stop to the wild excesses of racism in South Africa and eradicate a hotbed of international tension.

7. Confirmation of this is to be found also in the speech by the representative of Ghana, Mr. Quaison-Sackey, who remarked [1054th meeting] when introducing the draft resolution that "In fact, world opinion expects the Council to take measures which are far more stern than the present draft resolution would ask the Council to take". The same point was also made by the Ministers for Foreign Affairs of Sierra Leone and Tunisia, Mr. Karefa-Smart and Mr. Mongi Slim.

8. However, since the African countries have found it possible to confine themselves at this stage to the measures contained in the draft resolution by Ghana, Morocco and the Philippines, the Soviet delegation will support this draft and will vote for it. Needless to say, in so doing, the Soviet Union has not abandoned its deep conviction of the need to adopt more radical measures against the racist régime in the Republic of South Africa.

au vote et entendra enfin les explications de vote suivant le scrutin. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union soviétique, qui a manifesté le désir d'expliquer son vote avant le scrutin.

3. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Nous avons entendu les exposés particulièrement étoffés et documentés des représentants des pays d'Afrique, qui nous ont révélé la situation tragique des millions de personnes d'origine africaine et asiatique qui se trouvent dans la République sud-africaine, où elles sont soumises au régime criminel de Verwoerd, à de féroces mesures de discrimination raciale, aux persécutions et à l'oppression.

4. Manifestement, le Conseil de sécurité se trouve en présence d'une situation dangereuse, susceptible d'entraîner de sérieuses complications internationales et de menacer la paix et la sécurité, en Afrique et hors d'Afrique. Hier [1054ème séance], la délégation soviétique a déjà eu l'occasion d'exposer la position de l'URSS à l'égard des mesures que le Conseil de sécurité devrait prendre, à notre avis, pour mettre un terme une fois pour toutes au phénomène le plus honteux de notre époque, savoir la politique d'apartheid de la République sud-africaine.

5. La délégation soviétique continue de penser que le Conseil doit condamner avec la plus grande sévérité le régime raciste de la République sud-africaine, qui viole de manière flagrante les droits élémentaires du peuple et sabote les décisions de l'Organisation des Nations Unies, et prendre sans tarder des sanctions politiques, économiques et autres à l'égard de la République sud-africaine. C'est là le seul moyen de contraindre les racistes d'Afrique du Sud à modifier leur politique barbare et criminelle. Il est grand temps de renoncer à l'exhortation et à la persuasion et d'abandonner l'idée, préconisée par les puissances occidentales, d'exercer une simple "pression morale" sur les racistes d'Afrique du Sud, pour passer à des mesures énergiques et efficaces.

6. Pour ce qui est du projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les représentants du Ghana, du Maroc et des Philippines [S/5384], il constitue, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, le minimum de ce que doit entreprendre le Conseil dans les circonstances actuelles pour mettre fin au racisme effréné qui sévit en Afrique du Sud et pour liquider ce foyer de tension internationale.

7. M. Quaison-Sackey, le représentant du Ghana, l'a confirmé lorsqu'il a fait remarquer [1054ème séance], en présentant le projet de résolution, qu'"en fait l'opinion publique mondiale attend du Conseil de sécurité qu'il prenne des mesures beaucoup plus sévères que celles que prévoit le projet de résolution". M. Karefa-Smart, le Ministre des affaires extérieures du Sierra Leone, et M. Mongi Slim, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Tunisie, l'ont également souligné.

8. Toutefois, puisque les pays d'Afrique ont jugé possible, à ce stade, de s'en tenir aux mesures mentionnées dans le projet de résolution du Ghana, du Maroc et des Philippines, la délégation de l'Union soviétique appuiera ce projet et votera en sa faveur. Bien entendu, l'Union soviétique est toujours aussi fermement convaincue de la nécessité d'adopter des mesures plus radicales à l'encontre du régime raciste de la République sud-africaine.

9. At yesterday's meeting of the Security Council, the Czechoslovak Socialist Republic was mentioned as one of a number of States supplying arms to South Africa. In order to avoid any misunderstanding in this matter, we consider it necessary to recall the contents of the note verbale from the Deputy Permanent Representative of the Czechoslovak Socialist Republic to the United Nations, which was published in July as document A/5451 of the eighteenth session of the General Assembly. Among other things, this document states:

"The Government of the Czechoslovak Socialist Republic has always pursued the policy based upon the principles of equality and self-determination of all peoples and aimed against any form of racial oppression. Consequently, it has always condemned apartheid practised in the Republic of South Africa as brutal violation of human rights and one of the most inhuman vestiges of colonialism.

"In harmony with these views the Czechoslovak Government has always granted its support to resolutions denouncing the policy of apartheid. Accordingly, the Czechoslovak delegation to the seventeenth session of the General Assembly voted in favour of General Assembly resolution 1761 (XVII) of 6 November 1962 in confidence that it will contribute to eradicating of racial oppression in the Republic of South Africa.

"The Czechoslovak Socialist Republic has no diplomatic relations with the Republic of South Africa and does not supply the latter either with arms or other strategic material. The Czechoslovak consulate in Johannesburg is now in the stage of liquidation and the Czechoslovak citizens there shall leave in the nearest future."

10. I should also like to inform the members of the Council that in reply to the telegram received from Mr. Doudou Thiam [see 1054th meeting, para. 3], the Chairman of the Conference of the Organization of African Unity, which is being held in Dakar, the Soviet delegation has today sent the following telegram:

"With reference to your telegram, the Soviet delegation stated in the Security Council on 6 August that the Security Council decision on the question of apartheid in South Africa must take into account the communication from the Conference of the Organization of African Unity meeting at Dakar.

"As Mr. Khrushchev, Chairman of the Council of Ministers of the Soviet Union, pointed out in his message to the Heads of African States and Governments who participated in the Conference at Addis Ababa, apartheid and racial discrimination constitute a great evil for the peoples of Africa and also represent a serious danger for other peoples.

"In accordance with the instructions of the Soviet Government, the Soviet delegation is giving every possible support to the delegations from the Foreign Ministers of African States which has brought the

9. A la séance d'hier, on a mentionné la République socialiste tchécoslovaque parmi les Etats qui expédient des armes à l'Afrique du Sud. Pour éviter tout malentendu à cet égard, il nous semble nécessaire de rappeler le contenu de la note verbale du représentant permanent adjoint de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée dès le mois de juillet comme document de la dix-huitième session de l'Assemblée générale sous la cote A/5451. On y lit notamment ce qui suit:

"Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a toujours pratiqué une politique fondée sur les principes de l'égalité et de la libre détermination de tous les peuples et opposée à toute forme d'oppression raciale. En conséquence, le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque condamne, comme il l'a toujours fait dans le passé, la politique d'apartheid pratiquée dans la République sud-africaine, qui constitue une violation grossière des droits de l'homme et qui est l'une des survivances les plus inhumaines du colonialisme.

"Conformément à ces vues, le Gouvernement tchécoslovaque a toujours appuyé les résolutions dénonçant la politique d'apartheid. C'est ainsi qu'à la dix-septième session de l'Assemblée générale la délégation tchécoslovaque a voté pour la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 6 novembre 1962, dans l'espoir qu'elle contribuerait à éliminer l'oppression raciale dans la République sud-africaine.

"La République socialiste tchécoslovaque n'entretient pas de relations diplomatiques avec la République sud-africaine et ne lui fournit pas d'armes ni d'autre matériel stratégique. Le consulat tchécoslovaque à Johannesburg est sur le point d'être fermé et les ressortissants tchécoslovaques résidant dans cette ville partiront incessamment."

10. Qu'il me soit permis également d'informer les membres du Conseil de sécurité qu'en réponse au télégramme de M. Doudou Thiam [voir 1054ème séance, par. 3], président de la Conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine réunie à Dakar, la délégation de l'Union soviétique a envoyé aujourd'hui un télégramme ainsi conçu:

"Comme suite à votre télégramme, la délégation de l'Union soviétique a déclaré au Conseil de sécurité, le 6 août, que celui-ci devrait tenir compte de l'appel de la Conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine, réunie à Dakar, lorsqu'il se prononcerait sur la politique d'apartheid dans la République sud-africaine.

"Comme M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, l'a noté dans son message aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Afrique qui participaient à la Conférence d'Addis-Abéba, l'apartheid et la discrimination raciale sont un grand fléau pour les peuples africains et constituent un grave danger pour les autres peuples.

"Conformément aux instructions du Gouvernement soviétique, la délégation de l'URSS apporte tout son concours à la délégation des ministres des affaires étrangères des Etats africains, qui

question of the situation in the Portuguese colonies and in South Africa before the Security Council."

11. In conclusion, permit me to express the confident belief that the Security Council will adopt the three-Power draft resolution in the form in which it was submitted by its sponsors. We must show the South African racists that they should not count on being able once again to evade responsibility for their criminal policy of apartheid.

12. The PRESIDENT: I have been informed that the representative of the Soviet Union is prepared to waive the consecutive interpretation of his statement into French in this particular instance, and as there is no objection by any member of the Council the French interpretation will be waived in this instance, it being understood that no precedent is being established.

13. No other member of the Council has requested permission to explain his vote before the vote, and the Council therefore will now proceed to vote on the draft resolution before it, document S/5384. In this connexion, I would draw the attention of the members of the Council to the fact that a correction to the French version of the seventh preambular paragraph of that draft resolution is being distributed today as document S/5384/Corr.1. ^{1/}

14. I now call upon the United States on a point of order in connexion with the voting procedure.

15. Mr. YOST (United States of America): I should like, pursuant to rule 32 of our provisional rules of procedure, to request that there be a separate vote on operative paragraph 3 of the draft resolution which is before us. The United States delegation would very much appreciate it if the sponsors of the draft resolution could acquiesce in this request.

16. The PRESIDENT: Since I hear no objection by the sponsors of the draft resolution, I take it that there is no objection to that procedure, and we shall proceed accordingly.

17. The Council will now vote on operative paragraph 3 of the draft resolution submitted by Ghana, Morocco and the Philippines [S/5384].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Ghana, Morocco, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, Venezuela.

Against: None.

Abstaining: Brazil, China, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The result of the vote was 5 in favour, none against, with 6 abstentions.

The paragraph was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.

18. The PRESIDENT: The Council will now vote on the draft resolution as amended. The amendment will

^{1/}The final French text of the preamble, as again amended on the request of the representative of Tunisia (see below, para. 59), appears in the resolution subsequently circulated as document S/5386.

a soumis au Conseil de sécurité la question de la situation dans les colonies portugaises et en Afrique du Sud."

11. Pour conclure, qu'il me soit permis d'exprimer la certitude que le Conseil de sécurité adoptera le projet de résolution des trois pays tel qu'il a été présenté par ses auteurs. En même temps, il est indispensable de rappeler aux racistes sud-africains qu'ils ne doivent pas s'attendre à réussir cette fois encore à éluder toute responsabilité pour leur politique criminelle d'apartheid.

12. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai été informé que le représentant de l'Union soviétique est disposé à renoncer, dans ce cas particulier, à l'interprétation consécutive en français de sa déclaration et, puisqu'il n'y a pas d'objection de la part d'un membre quelconque du Conseil, il ne sera pas procédé à l'interprétation en français, étant bien entendu que cette décision ne constituera pas un précédent.

13. Aucun autre membre du Conseil n'ayant demandé à expliquer son vote avant le scrutin, nous allons mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/5384. A ce sujet, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait qu'un rectificatif au texte français du septième considérant du projet de résolution a été distribué aujourd'hui sous la cote S/5384/Corr.1^{1/}.

14. Je donne la parole au représentant des Etats-Unis pour une motion d'ordre en ce qui concerne la procédure du vote.

15. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je voudrais, en vertu de l'article 32 de notre règlement intérieur provisoire, demander un vote par division sur le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis. La délégation des Etats-Unis saurait gré aux auteurs de ne pas s'y opposer.

16. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puisque je n'entends pas d'objection de la part des auteurs du projet de résolution, j'en conclus que cette procédure est acceptée; nous allons donc procéder en conséquence.

17. Le Conseil va maintenant voter sur le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution présenté par le Ghana, le Maroc et les Philippines [S/5384 et Corr.1].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Ghana, Maroc, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il y a 5 voix pour, zéro voix contre et 6 abstentions.

N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de 7 membres, le paragraphe n'est pas adopté.

18. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va maintenant voter sur le projet de résolution tel

^{1/}Le texte français final de ce considérant, tel qu'il a été de nouveau modifié à la demande du représentant de la Tunisie (voir ci-dessous par. 59), figure dans la résolution distribuée ultérieurement sous la cote S/5386.

of course include a renumbering of operative paragraphs 4 and 5, which will become 3 and 4 respectively.

A vote was taken by a show of hands.

In favour: Brazil, China, Ghana, Morocco, Norway, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America, Venezuela.

Against: None.

Abstaining: France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

The draft resolution, as amended, was adopted by 9 votes to none, with 2 abstentions.

19. The PRESIDENT: I shall now call on representatives who wish to explain their votes.

20. Mr. QUAISON-SACKEY (Ghana): The Council has just adopted a resolution which, to the co-sponsors, has far-reaching implications. We would have preferred to have operative paragraph 3, which has just been voted out, included. We hope that those who abstained on that paragraph are not going to export to South Africa strategic materials of direct military value. In our discussions with those who abstained, we were impressed by their difficulty in not being able to support a boycott of all South African goods. But we would appeal that the meaning the other part of that paragraph should be complicit in paragraph 4, which is very important to the Council. In paragraph 4 the Council calls upon all States to cease forthwith the sale and shipment of arms, ammunition of all types and military vehicles to South Africa. This constitutes a very major victory for the cause of Africa. If it is possible to have this effective embargo on South Africa, our hope is that South Africa will find it easy to mend its ways.

21. By the adoption of this resolution, the Council has expressed its condemnation of the inhumane and evil policies of apartheid. It has taken a definite positive action. We would urge all the friends of South Africa to persuade it to mend its ways before the end of October.

22. May I here convey to the representatives, particularly of the Soviet Union and Venezuela, our appreciation for their standing by us throughout our struggles. We would also express our limited appreciation to the representatives of the United States, Norway, China and Brazil for their ability to vote for the draft resolution as amended.

23. Mr. YOST (United States of America): My Government is able to support this resolution because it reflects the attitude of the United States toward the racial policies of the Republic of South Africa. We particularly appreciate the co-operation of the sponsors of the resolution which has facilitated our desire to vote in favour of it. We have, over a period of years, expressed our strong disapproval of the policy of racial discrimination being

qu'il a été amendé. L'amendement entraînera évidemment un nouveau numérotage des paragraphes 4 et 5 du dispositif qui deviendront respectivement les paragraphes 3 et 4.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Maroc, Norvège, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution, tel qu'il a été amendé, est adopté.

19. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

20. M. QUAISON-SACKEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: Le Conseil vient d'adopter une résolution qui, aux yeux de ses coauteurs, a des incidences extrêmement importantes. Nous eussions préféré conserver le paragraphe 3 du dispositif qui vient d'être rejeté. Nous espérons que ceux qui se sont abstenus lors du vote de ce paragraphe n'exporteront pas en Afrique du Sud des matières stratégiques ayant une valeur militaire directe. Au cours de nos discussions avec les membres qui se sont abstenus, nous avons été frappés par les difficultés qu'ils semblaient éprouver à soutenir un boycottage de toutes les marchandises sud-africaines. Nous voudrions toutefois demander que le sens du reste de ce paragraphe soit implicitement contenu dans le paragraphe 4, qui présente une grande importance pour le Conseil. Dans ce paragraphe, en effet, le Conseil demande à tous les Etats de mettre fin immédiatement à la vente et à l'expédition d'armes, de munitions de tous types et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. C'est là une victoire majeure pour la cause de l'Afrique. Si l'on arrive à réaliser un embargo efficace contre l'Afrique du Sud, nous espérons que ce pays se laissera facilement persuader de changer d'attitude.

21. En adoptant cette résolution, le Conseil a exprimé sa condamnation de la politique inhumaine et néfaste de l'apartheid. Il a pris des mesures concrètes et positives. Nous voudrions demander à tous les amis de l'Afrique du Sud de persuader cette dernière de modifier sa politique avant la fin du mois d'octobre.

22. Je voudrais exprimer ici mes remerciements aux représentants, notamment à ceux de l'Union soviétique et du Venezuela, qui ont été à nos côtés tout au long de cette lutte. Nous voudrions également remercier, de façon plus réservée, les représentants des Etats-Unis, de la Norvège, de la Chine et du Brésil d'avoir voté en faveur du projet de résolution tel qu'il a été amendé.

23. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Mon gouvernement a été en mesure d'appuyer cette résolution parce qu'elle est l'expression de l'attitude adoptée par les Etats-Unis à l'égard de la politique raciale de la République sud-africaine. Nous sommes particulièrement sensibles à la coopération des auteurs de la résolution, coopération qui nous a permis de voter pour ce texte. Au cours des années, nous avons exprimé notre profonde

pursued in South Africa contrary to the obligations of the Republic's Government under Articles 55 and 56 of the Charter. Thus we wholeheartedly endorse the appeal to South Africa to abandon these policies and to liberate those persons who have been imprisoned, interned or subjected to other restrictions merely because they are opposed to the policy of apartheid. My delegation also supports the request that all Member States cease forthwith the sale and shipment of arms, ammunition and military vehicles. As you will recall, Ambassador Stevenson announced in this chamber [1052nd meeting] that the United States Government had taken another important step demonstrating its concern at the continued lack of progress in ending racial discrimination in South Africa, by voluntarily deciding to end the sale of all military equipment to the Government of South Africa by the end of this year.

24. The Council will also recall that at that time when the United States representative announced this new policy he explained that our decision not to sell arms to South Africa after the end of this year was without prejudice to the completion of the delivery of certain strategic equipment, such as air-to-air missiles and torpedoes, on which contracts had already been signed. In addition, it will be recalled that we naturally reserve the right to interpret this policy in the light of any future requirements for the common defence effort in ensuring the maintenance of international peace and security.

25. Having commented on the principal operative portions of the resolution, may I also mention two preambular paragraphs and other aspects of the text related to them.

26. With respect to the eighth preambular paragraph of the resolution, I wish to emphasize that the United States is most gratified that the sponsors have seen fit to change their original formulation from "is seriously endangering international peace and security" to "is seriously disturbing international peace and security". In making this change they clearly recognize that a number of Council members are not prepared to agree that the situation in South Africa is one which now calls for the kind of action appropriate in cases of threats to the peace or breaches of the peace under Chapter VII of the United Nations Charter. As members of the Council are aware, Chapter VII does not speak in terms of disturbances of the peace, even serious ones, but only of actual threats to the peace or breaches of the peace or acts of aggression. The resolution's preambular reference to disturbing the peace thus refers to those underlying elements of this certainly serious situation which, if continued, are likely to endanger the maintenance of international peace and security. This is quite different from finding a fully matured threat to, or breach of, the peace in the present situation. There are in this troubled world many disturbances of international peace and security, but even in those parts of the world where there is now sporadic fighting on international frontiers, this Organization has wisely been cautious about invoking the powers of the Security Council under Chapter VII.

réprobation de la politique de discrimination raciale poursuivie en Afrique du Sud contrairement aux obligations encourues par le Gouvernement de la République sud-africaine en vertu des Articles 55 et 56 de la Charte. Aussi appuyons-nous sans réserve l'appel lancé à l'Afrique du Sud pour qu'elle abandonne cette politique et libère les personnes qui ont été emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions du seul fait qu'elles se sont opposées à la politique d'apartheid. Ma délégation appuie également la demande tendant à ce que tous les Etats Membres mettent fin immédiatement à la vente et à l'expédition d'armes, de munitions et de véhicules militaires. Comme on s'en souviendra, le représentant des Etats-Unis, M. Stevenson, a annoncé en cette enceinte [1052ème séance] que le Gouvernement des Etats-Unis, inquiet du manque continu d'empressement dont faisait preuve l'Afrique du Sud pour mettre fin à la discrimination raciale, avait pris une autre mesure importante en décidant de propos délibéré de mettre fin à la vente de toutes fournitures militaires au gouvernement de ce pays d'ici à la fin de l'année.

24. Le Conseil se souviendra également que, lorsque le représentant des Etats-Unis a annoncé cette nouvelle politique, il a expliqué que notre décision de ne pas vendre d'armes à l'Afrique du Sud à compter de l'année prochaine devait s'entendre sans préjudice de l'envoi de certains matériels stratégiques tels que fusées air-air et torpilles, pour lesquels des contrats ont déjà été signés. On se rappellera également que nous nous sommes naturellement réservé le droit d'interpréter cette politique compte tenu des besoins futurs que peut entraîner l'effort commun de défense visant à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

25. Ayant présenté mes observations sur les principaux éléments du dispositif de la résolution, je me permettrai maintenant de mentionner deux des considérants ainsi que certains aspects du texte qui s'y rattachent.

26. En ce qui concerne le huitième considérant de la résolution, je tiens à souligner que les Etats-Unis sont très heureux que les auteurs aient été en mesure de remplacer leur première formule "met gravement en danger la paix et la sécurité internationales" par le texte actuel "trouble gravement la paix et la sécurité internationales". En apportant ce changement, ils ont nettement admis qu'un certain nombre de membres du Conseil ne sont pas disposés à reconnaître que la situation en Afrique du Sud appelle dès à présent les mesures réservées en cas de menace à la paix ou de rupture de la paix prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Comme le savent les membres du Conseil, le Chapitre VII ne parle pas du cas où la paix est troublée, même gravement, mais seulement de menaces réelles à la paix ou de rupture de la paix ou d'actes d'agression. Le préambule de la résolution, en disant que la paix est troublée, fait allusion aux faits à la base de cette situation, grave sans nul doute, qui, s'ils persistent, risquent de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. De là à déclarer que la situation actuelle constitue déjà une réelle menace à la paix ou une rupture de la paix, il y a une différence. Il existe, dans ce monde troublé, bien des menaces à la paix et à la sécurité internationales, mais, même dans les régions du monde où des combats sporadiques se poursuivent sur les frontières internationales, notre

27. The change in wording to which I have referred has been of the greatest importance in determining the decision of the United States to vote for this resolution; in fact, it was a decisive factor. I might add that the fact that operative paragraphs 2 and 3 of the resolution as adopted call upon Member States to take certain action, does not of course give these paragraphs a mandatory character.

28. The words "call upon" are found in Chapter VI as well as Chapter VII of the Charter. They have been repeatedly employed by the General Assembly as well as by the Security Council and in the customary practice of the United Nations they do not carry mandatory force.

29. May I make one further point, about the sixth preambular paragraph, which reads:

"Regretting that some States are indirectly providing encouragement in various ways to the Government of South Africa to perpetuate, by force, its policy of apartheid".

In our view, the allegation that some Member States are indirectly providing support of this kind is of questionable accuracy and propriety. In fact, we have seen no evidence that any State is encouraging the Government of South Africa to perpetuate, by force or otherwise, its policy of apartheid which we all condemn. For this reason we should have preferred to have that paragraph omitted.

30. With those explanations of our attitude toward certain paragraphs of the resolution we are most happy to join with other members of the Council in voting for it. We profoundly hope that the Government of South Africa will take to heart this solemn warning from the highest body of the United Nations and will promptly take steps to abandon the indefensible and dangerous racial policy which it is now pursuing.

31. Mr. LIU Chieh (China): My delegation considers the draft resolution presented by Ghana, Morocco and the Philippines as an inevitable sequel to General Assembly resolution 1761 (XVII) and Security Council resolution S/4300, ^{2/} both of which had the support of my delegation. In the light of the discussions around this table, my delegation, however, abstained from voting on paragraph 3 of the draft resolution when that paragraph was put to the vote separately. Our abstention was based entirely on consideration of the interests of all concerned, including, of course, all the non-white peoples in South Africa.

32. Once again the Council as a whole has deemed it appropriate to make recommendations short of enforcement measures and thereby keep the door open for peaceful changes to be effected in the racial situation in South Africa. It is now up to the South

^{2/} Official Records of the Security Council, Fifteenth Year, Supplement for April, May and June 1960.

organisation, agissant avec sagesse, n'invoque les pouvoirs du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII qu'avec circonspection.

27. Les changements apportés au texte auxquels j'ai fait allusion ont beaucoup contribué à décider les Etats-Unis à voter pour cette résolution; ils ont été en fait les facteurs déterminants de cette décision. Je me permets d'ajouter que le fait que les paragraphes 2 et 3 du dispositif de la résolution, tels qu'ils ont été adoptés, invitent les Etats Membres à prendre certaines mesures ne donne évidemment pas à ces paragraphes un caractère d'obligation.

28. Le mot "demande" figure au Chapitre VI de même qu'au Chapitre VII de la Charte. Il a été employé à maintes reprises par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de sécurité et, dans la pratique des Nations Unies, il n'a pas force obligatoire.

29. Puis-je soulever un autre point au sujet du sixième considérant, qui se lit comme suit:

"Regrettant que certains Etats encouragent indirectement, de diverses manières, le Gouvernement sud-africain à perpétuer par la force sa politique d'apartheid"?

A notre avis, il est permis de mettre en doute l'exactitude et le bien-fondé de l'affirmation selon laquelle certains Etats Membres fournissent indirectement une aide de cette nature. En réalité, nous n'avons aucune preuve qu'un Etat quelconque encourage le Gouvernement de l'Afrique du Sud à perpétuer, par la force ou de toute autre manière, sa politique d'apartheid, que nous condamnons tous. C'est la raison pour laquelle nous aurions préféré que cet alinéa soit omis.

30. Ces éclaircissements quant à notre attitude à l'égard de certains passages de la résolution ayant été fournis, nous sommes très heureux de nous joindre aux membres du Conseil qui ont voté pour ce texte. Nous espérons très sincèrement que le Gouvernement de l'Afrique du Sud tiendra compte de cette solennelle mise en garde prononcée par l'organe le plus important des Nations Unies et prendra rapidement les mesures nécessaires pour abandonner la politique raciale dangereuse et indéfendable qu'il poursuit actuellement.

31. M. LIU Chieh (Chine) [traduit de l'anglais]: Ma délégation estime que le projet de résolution présenté par le Ghana, le Maroc et les Philippines constitue la suite inévitable de la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale et de la résolution S/4300 ^{2/} du Conseil de sécurité qui, toutes deux, avaient eu l'appui de ma délégation. A la lumière des discussions qui se sont déroulées ici même, ma délégation s'est cependant abstenue de voter sur le paragraphe 3 du projet de résolution lorsque ce paragraphe a été mis aux voix séparément. Notre abstention se fondait entièrement sur la considération des intérêts de tous, y compris, bien entendu, de toutes les populations non blanches d'Afrique du Sud.

32. Une fois de plus, le Conseil dans son ensemble a jugé à propos de faire des recommandations qui s'arrêtent aux mesures de coercition, en laissant donc la porte ouverte à une évolution pacifique de la situation raciale en Afrique du Sud. Il incombe main-

^{2/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément d'avril, mai et juin 1960.

African Government to make these changes. My delegation believes that South Africa can no longer remain indifferent to the opinion of the world community and that the voice of reason shall prevail.

33. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): It is a matter of regret to my delegation that we have found ourselves unable to vote on this occasion with the majority of the Council on its resolution on the policy of apartheid. In spite of our very strongly felt opposition to the racial policies of the South African Government, there are certain features of the resolution which the Council has adopted which have made it impossible for us to do so.

34. I should now like to explain in more detail the position of my delegation on the vote which the Council has just taken. First, may I draw attention to the preambular paragraph which reads:

"Regretting that some States are indirectly providing encouragement in various ways to the Government of South Africa to perpetuate, by force, its policy of apartheid".

In the course of our debates a number of States, including the United Kingdom, have been mentioned in terms which can only suggest that this particular expression of regret may be directed at actions which they have taken, or are taking. Since the charge or the insinuation is wholly without foundation so far as my country is concerned, my delegation could not accept such a paragraph in the resolution. Furthermore, we have some reservation about the terms of the operative paragraph which has now become operative paragraph 3 in the resolution which has just been adopted.

35. As I stated in my remarks to the Council yesterday [1054th meeting], it is the position of my Government that no arms should be exported to South Africa which would enable the policy of apartheid to be enforced. Our export licensing system will make sure that arms of this nature will not reach South Africa. The resolution as now framed, however, calls on all States to cease to provide military equipment of any type to South Africa. It is the view of my delegation that the right of South Africa to self-defence under Article 51 of the Charter and requirements which may arise from the maintenance of international peace and security must be borne in mind. In view of our arrangements of co-operation with South Africa for the protection of the sea routes, we must reserve our position in the light of the requirements regarding the supply of equipment appropriate to these purposes.

36. In my opening statement I expressed the views of my delegation about the powers of the Council in the present situation. My delegation has listened with close attention to the statement which has just been made by the representative of the United States, in which it was made clear that the resolution which the Council has just adopted and the measures which it calls upon all States to take should not be regarded as being a resolution within Chapter VII of the Charter.

tenant au Gouvernement sud-africain d'accomplir cette transformation. Ma délégation estime que l'Afrique du Sud ne peut rester plus longtemps indifférente à l'opinion de la communauté mondiale, et nous sommes persuadés que la voix de la raison l'emportera.

33. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Ma délégation regrette de n'avoir pu, en cette occasion, voter avec la majorité du Conseil sur la résolution relative à la politique d'apartheid. Malgré notre opposition très ferme à la politique raciale du Gouvernement sud-africain, la résolution adoptée par le Conseil présente certains aspects qui ne nous permettaient pas de voter en sa faveur.

34. Je voudrais maintenant expliquer plus en détail la position de ma délégation dans le vote qui vient d'avoir lieu. Permettez-moi tout d'abord d'attirer votre attention sur le paragraphe du préambule qui se lit ainsi:

"Regrettant que certains Etats encouragent indirectement, de diverses manières, le Gouvernement sud-africain à perpétuer par la force sa politique d'apartheid".

Au cours de nos débats, un certain nombre d'Etats, y compris le Royaume-Uni, ont été mentionnés en des termes pouvant seulement laisser entendre que l'expression de ces regrets tendait à viser des actes que ces Etats auraient commis ou sont en train de commettre. Etant donné que l'accusation ou l'insinuation est entièrement dénuée de fondement en ce qui concerne mon pays, ma délégation ne pouvait accepter un tel paragraphe dans la résolution. Par surcroît, nous exprimons quelques réserves à l'égard des termes du paragraphe qui est maintenant devenu le paragraphe 3 du dispositif de la résolution qui vient d'être adoptée.

35. Comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite hier au Conseil [1054ème séance], mon gouvernement estime qu'aucune arme pouvant servir à l'application de la politique d'apartheid ne devrait être exportée vers l'Afrique du Sud. Notre régime de licences d'exportation permet de nous assurer que des armes de cette nature ne partiront pas pour l'Afrique du Sud. Toutefois, la résolution sous sa forme actuelle demande à tous les Etats de cesser de fournir du matériel militaire de tous types à l'Afrique du Sud. Ma délégation estime qu'il ne faut pas perdre de vue le droit de la légitime défense, consacré dans l'Article 51 de la Charte, et les besoins qui peuvent naître du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Etant donné nos accords de coopération avec l'Afrique du Sud pour la protection des routes maritimes, nous devons réserver notre position en fonction des besoins concernant la fourniture de matériel destiné à ces fins.

36. Dans ma déclaration liminaire, j'avais indiqué la conception de ma délégation sur l'étendue des pouvoirs du Conseil dans la situation présente. Ma délégation a écouté avec la plus grande attention la déclaration que vient de faire le représentant des Etats-Unis, dans laquelle il a clairement mis en évidence que la résolution que le Conseil vient d'adopter et les mesures que cette résolution invite les Etats à prendre ne doivent pas être considérées comme découlant des termes du Chapitre VII de la Charte.

37. My delegation is in agreement with this statement and in particular with the observations of the representative of the United States on the meaning to be attached to the words "is seriously disturbing international peace and security" in the eighth preambular paragraph.

38. The explanations which I have just given will show why my delegation felt unable to join with other members of the Council in voting for the resolution. In spite of this, however, there should be no doubt in the Council's mind or in the mind of anyone in South Africa that we remain strongly opposed to the policies of apartheid and are in agreement with the underlying purpose, in this regard, of the resolution. It is our profound hope—and I believe that there are many of all races in South Africa who share this hope—that the Government of South Africa may heed the unanimous sense of our debate.

39. The PRESIDENT: There are no further members of the Council who have expressed a desire to explain their vote. This being so, I should like to do so in my capacity as representative of NORWAY.

40. The Norwegian delegation voted for the draft resolution as amended because we believe that the Security Council thereby arrived at the most appropriate procedures and the most effective methods of adjustments which are politically feasible at this stage. In our view, the Council has taken a practical and constructive step to obtain a pacific settlement by solemnly calling upon all States to refrain from the sale or delivery of arms and ammunition to South Africa. The Norwegian delegation is confident that this call by the Council will be heeded by all States and thus prevent the Government of South Africa from carrying out a further military build-up and ultimately deprive that Government of an essential means at its disposal for carrying out its policy of racial suppression.

41. The Norwegian Government for its part will certainly uphold its already established policy of not permitting any sale of arms or ammunition from Norway to South Africa. I shall duly transmit the request uttered by the representative of Ghana to the effect that States also seriously consider what was contained in the last part of operative paragraph 3 in the draft which was not adopted by the Council, with regard to the non-export of materials for military production in South Africa. The Norwegian delegation, furthermore, hopes that the decision taken by the Council will bring home to the present Government of South Africa that in addition to added moral pressure, the Security Council felt obliged to issue a call for an arms embargo, and that that will make it clearly understood by the Government of South Africa that it is the view of the Council that the time is running short for a peaceful settlement.

42. The Norwegian delegation could not give its support to operative paragraph 3, which was deleted by a separate vote. The paragraph called for a boycott of all South African goods and an embargo on all goods which were of military value. The Norwegian delegation was not convinced that the Members of

37. Ma délégation partage cette opinion. Elle est d'accord en particulier avec le représentant des Etats-Unis concernant ses observations sur le sens qu'il faut attacher à l'expression "trouble grave-ment la paix et la sécurité internationales", au huitième considérant.

38. Les explications que je viens de donner montrent pourquoi ma délégation n'a pas cru pouvoir se joindre aux autres membres du Conseil pour voter en faveur de la résolution. Il ne devrait toutefois faire de doute ni dans l'esprit des membres du Conseil ni dans celui de quiconque en Afrique du Sud que nous restons fermement opposés à la politique d'apartheid et sommes d'accord avec les buts intrinsèques de la résolution à cet égard. Nous espérons sincèrement — et c'est là, je crois, un espoir que de nombreuses personnes de toutes races partagent en Afrique du Sud — que le Gouvernement de l'Afrique du Sud prêterait attention aux sentiments unanimes qui se dégagent de nos débats.

39. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Aucun autre membre du Conseil n'ayant exprimé le désir d'expliquer son vote, je voudrais parler en ma qualité de représentant de la NORVEGE.

40. La délégation norvégienne a voté pour le projet de résolution amendé parce que nous estimons que le Conseil de sécurité a par là trouvé la procédure la plus appropriée et les méthodes d'ajustement les plus efficaces qui puissent politiquement se concevoir à cette étape du problème. A notre avis, le Conseil vient de prendre une mesure pratique et constructive pour obtenir un règlement pacifique en demandant solennellement à tous les Etats de s'abstenir de vendre ou de livrer des armes ou des munitions à l'Afrique du Sud. La délégation norvégienne est certaine que tous les Etats tiendront compte de la demande du Conseil et que le Gouvernement de l'Afrique du Sud sera de ce fait empêché de poursuivre le développement de son programme militaire et privé en fin de compte des moyens indispensables à la mise à exécution de sa politique d'oppression raciale.

41. Le Gouvernement norvégien, pour sa part, continuera certainement à appliquer sa politique actuelle, qui n'autorise aucune vente d'armes ou de munitions de fabrication norvégienne à l'Afrique du Sud. Je me ferai un devoir de lui transmettre la requête faite par le représentant du Ghana demandant aux Etats d'examiner avec soin le texte qui figurait dans la dernière partie du paragraphe 3 du projet, qui n'a pas été adopté par le Conseil, et qui concerne l'interdiction d'exporter du matériel stratégique en Afrique du Sud. Par surcroît, la délégation norvégienne espère que la décision que vient de prendre le Conseil fera comprendre au Gouvernement actuel de l'Afrique du Sud que le Conseil de sécurité, outre la pression morale qu'il entend accentuer, s'est senti obligé de proclamer un embargo sur les armes; nous espérons que ces décisions feront clairement comprendre au Gouvernement de l'Afrique du Sud que le Conseil estime qu'il ne reste guère de temps pour aboutir à un règlement pacifique du problème.

42. La délégation norvégienne n'a pu donner son appui au paragraphe 3 du dispositif qui a été supprimé après avoir été mis aux voix séparément. Ce paragraphe demandait le boycottage de toutes les marchandises sud-africaines et de placer l'embargo sur toutes les marchandises présentant une va-

the United Nations would in fact at this time be prepared to carry out a boycott with the necessary degree of effectiveness. The preceding debate has given my delegation the impression that the major trading partners of South Africa are not ready to take the extremely far-reaching consequences which such a major redirection of their foreign trade would imply.

43. The experiences of the League of Nations with regard to economic sanctions show that the possible failure of an action of this magnitude might have dangerous consequences for the future of the Organization itself. We understand that the aim of this paragraph was to take a decisive step towards the abolishment of apartheid. But we are afraid that if the boycott paragraph had been carried, it might rather have led to a gradual weakening of the United Nations as an effective and reliable instrument of peace.

44. In my capacity of President I now call on the Foreign Minister of Sierra Leone.

45. Mr. KAREFA-SMART (Sierra Leone): In these final moments of what for us in Africa will go down in history as a most significant session of the Security Council, I should like to make a few remarks expressing our thanks and appreciation, and also to make some general comments.

46. First, I wish to thank you personally, Mr. President, for all the courtesy which you have shown as President of the Security Council to my colleagues of Tunisia, Liberia and Madagascar and to me, and for the assistance which, as representative of Norway, you have given us both within the Council and outside.

47. I also wish to express our thanks to the delegations of Ghana, Morocco and the Philippines and to their distinguished representatives for jointly sponsoring the draft resolution which has been adopted this afternoon. By their sponsorship of the draft resolution, they have shown the real meaning of the solidarity which has been forged between the African and the Asian continents. My thanks are also due to all those delegations which, by their affirmative votes, gave full support to the draft resolution as submitted.

48. To the delegation of France and the United Kingdom, which, for reasons that they have clearly stated, have not found it possible to vote in favour of the draft resolution, we still owe some thanks, because during their contributions to this debate they clearly and definitely expressed their condemnation and abhorrence of the policy and practice of apartheid of the Government of South Africa. We are not without understanding of some of the reasons which they have given.

49. It has been a stimulating experience to participate in these meetings of the Security Council. We accepted with a certain amount of trepidation the responsibility assigned to us by the Heads of State. Under the best of circumstances it is difficult for a Minister of Foreign Affairs to be satisfied that he is adequately representing his country in his public utterances.

leur stratégique. La délégation norvégienne n'avait pas la conviction qu'à l'heure actuelle les Membres de l'Organisation des Nations Unies seraient effectivement disposés à pratiquer un boycottage avec toute l'efficacité voulue. Ma délégation a retiré du précédent débat l'impression que les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud ne sont pas prêts à accepter les conséquences de portée incalculable qu'impliquerait une telle réorientation de leur commerce extérieur.

43. Les expériences tentées par la Société des Nations en matière de sanctions économiques ont montré que l'échec possible d'une action de cette ampleur pourrait avoir des conséquences dangereuses pour l'avenir même de l'Organisation. Nous comprenons que l'objectif de ce paragraphe était de constituer un pas décisif vers l'élimination de l'apartheid. Mais nous craignons que, si ce paragraphe prévoyant le boycottage était voté, son adoption ne risquât plutôt d'avoir pour conséquence un affaiblissement progressif de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de paix efficace et sûr.

44. En ma qualité de PRÉSIDENT, je donne maintenant la parole au Ministre des affaires extérieures du Sierra Leone.

45. M. KAREFA-SMART (Sierra Leone) [traduit de l'anglais]: A l'heure où touchent à leur fin ces séances du Conseil de sécurité qui pour nous autres en Afrique compteront dans l'histoire parmi les plus mémorables, je voudrais dire ici quelques mots de remerciement et d'appréciation et présenter également certaines observations de caractère général.

46. Je voudrais tout d'abord vous remercier personnellement, Monsieur le Président, pour la courtoisie dont vous avez fait montre en votre qualité de Président du Conseil de sécurité à l'égard de mes collègues de Tunisie, du Libéria, de Madagascar et de moi-même, et pour l'aide qu'en votre qualité de représentant de la Norvège vous nous avez donnée ici même et à l'extérieur.

47. Je voudrais également exprimer nos remerciements aux délégations du Ghana, du Maroc et des Philippines et à leurs distingués représentants pour avoir conjointement patronné le projet de résolution qui a été adopté cet après-midi. Ce faisant, ils ont montré la signification réelle de la solidarité qui s'est forgée entre le continent africain et le continent asiatique. Mes remerciements vont également à toutes les délégations qui par leur vote affirmatif ont pleinement appuyé le projet de résolution tel qu'il avait été soumis.

48. Nous remercions également les délégations de la France et du Royaume-Uni, qui, pour des raisons qu'elles nous ont indiquées, n'ont pas jugé pouvoir voter en faveur du projet de résolution, car dans leurs interventions au cours de ce débat elles ont clairement et sans ambiguïté déclaré condamner la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, et exprimé l'horreur que leur inspirait cette politique. Nous ne sommes pas sans comprendre certaines des raisons que nous ont exposées ces délégations.

49. D'avoir participé à ces séances du Conseil de sécurité a été pour nous une expérience enrichissante. Ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous avions accepté d'assumer la responsabilité dont nous avaient chargé les chefs des États africains. Dans la meilleure hypothèse, il est difficile pour un ministre des affaires étrangères d'être sûr qu'il

I had no idea how much more difficult it would turn out to be for four of us to speak for thirty-two African States. Any measure of success which has attended our efforts is due to the understanding and support of all the permanent representatives of the African States here at the United Nations and to the encouragement of the other friendly States, particularly those with seats on the Security Council.

50. We are also very appreciative of everything that has been done by the Secretary-General and his most efficient staff in facilitating the procedures and meetings of this Council.

51. I would be less than honest if I did not take this opportunity to express real disappointment at the reluctance of the Government of the United Kingdom to give positive instructions to its representative to cast favourable votes on the matters which we have brought to the attention of the Security Council, especially as they were brought by the only other member of the Commonwealth which sits on the Security Council and by another member speaking for four other African members of the Commonwealth. This reluctance to demonstrate that a friend in need is a friend indeed will raise real questions in the minds of African members of the Commonwealth, questions which I am sure our Heads of State will bring up again at a proper time and place.

52. The result of the separate vote on operative paragraph 3 of the draft resolution which called upon Member States "to boycott all South African goods and to refrain from exporting to South Africa strategic materials of direct military value" will not lessen the determination of the African States to continue a continent-wide boycott of South African goods and the closing of African ports and airports to South African aircraft and ships, as has already been decided at the Addis Ababa Conference.^{3/} It is only fair to state that unless sufficient encouragement is given to the African States to put this pressure—which is the only pressure available to them—upon the Government of South Africa, they might be obliged at some date not too far in the future to extend such closure of their ports and airports to all ships and aircraft whose destination or place of origin is South Africa. This is a matter of real concern to us on the African continent.

53. I would add only a final general and all-embracing word of thanks to you, Mr. President, and your colleagues on the Security Council for your patience, wisdom and forbearance in dealing with these matters of great concern which I and my colleagues have brought to the Council's attention.

54. The PRESIDENT: I now call upon the Foreign Minister of Tunisia.

55. Mr. MONGI SLIM (Tunisia) (translated from French): Now that the Council has concluded its consideration of the question before it, I should like to

^{3/} Summit Conference of Independent African States, held at Addis Ababa from 22 to 25 May 1963.

représente son pays comme il convient dans ses interventions publiques. Je ne me doutais pas combien plus difficile encore il serait pour quatre d'entre nous de parler au nom de 32 Etats africains. Dans la mesure où nos efforts auront pu être couronnés de succès, c'est à la compréhension et à l'appui de tous les représentants permanents des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies et à l'encouragement que nous ont prodigué les autres Etats amis, notamment ceux qui siègent au Conseil de sécurité, que nous le devons.

50. Nous savons également extrêmement gré au Secrétaire général et à ses efficaces collaborateurs de leurs efforts pour faciliter l'heureux déroulement des séances de ce conseil.

51. Je ne serais pas tout à fait sincère si je ne saisisais cette occasion d'exprimer notre profonde déception que le Gouvernement du Royaume-Uni ait répugné à donner pour instruction à son représentant d'émettre un vote favorable sur les problèmes que nous avons portés à l'attention du Conseil de sécurité, d'autant plus que celui-ci en avait été saisi par le seul autre membre du Commonwealth faisant partie du Conseil de sécurité et par un autre membre du Commonwealth parlant au nom des quatre autres pays africains appartenant au Commonwealth. Le fait que le Royaume-Uni n'a pas en la circonstance aidé ses amis dans le besoin incitera les membres africains du Commonwealth à se poser de graves questions sur lesquelles, j'en suis sûr, nos chefs d'Etat voudront revenir en lieu et en temps opportuns.

52. Le fait que le vote par division a rejeté le paragraphe 3 du projet de résolution demandant à tous les Etats Membres "de boycotter toutes les marchandises sud-africaines et de s'abstenir d'exporter en Afrique du Sud des matières stratégiques ayant une valeur militaire directe" ne fléchira pas les Etats africains dans leur détermination de continuer sur le continent africain tout entier le boycottage des marchandises sud-africaines et la fermeture de leurs ports et aéroports aux navires et avions sud-africains, comme il a été décidé à la Conférence d'Addis-Abéba^{3/}. Nous nous devons d'ajouter qu'à moins que les Etats africains ne reçoivent suffisamment d'encouragement dans l'exercice de cette pression — la seule dont ils disposent — sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud ils se verront peut-être obligés, dans un avenir assez proche, de fermer également leurs ports et aéroports aux navires et avions à destination ou en provenance d'Afrique du Sud. C'est un problème qui nous préoccupe sérieusement sur le continent africain.

53. Je voudrais simplement, pour terminer, ajouter quelques mots de remerciements s'adressant à vous-même, Monsieur le Président, et à vos collègues du Conseil, pour la patience et la sagesse dont vous avez fait preuve en examinant les problèmes si graves que mes collègues et moi-même avons soumis à l'attention du Conseil.

54. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Tunisie.

55. M. Mongi SLIM (Tunisie): Maintenant que le Conseil a terminé l'examen de la question qui a fait l'objet de ce débat, je voudrais apporter certains

^{3/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, tenue à Addis-Abéba, du 22 au 25 mai 1963.

make some comments regarding the decision which has just been taken. I should like first of all to express our deep gratitude to the Security Council for taking this most important decision. Indeed, this is the first time since 1946, when the question of the racial policies of South Africa was discussed by the United Nations General Assembly, that the Security Council, no longer confining itself to vague and ambiguous recommendations, has taken concrete and positive steps of great value for the restoration of peace in our continent of Africa. It has, in fact, just decided upon an absolute and total embargo on arms, military equipment and strategic materials.

56. The important step that we have taken today is one which is viewed with great satisfaction not only by us, the peoples of Africa, but also, I am sure, by all that part of the human community which cherishes peace and freedom. The great importance of this step in both psychological and practical terms will escape no one. Observance of these provisions by all Member States, in conformity with Article 2, paragraph 2 and Article 25 of the Charter, would, I hope, shake the present leaders of the Republic of South Africa in their pernicious beliefs, but would also, I am convinced, make them re-examine the contemptible racist foundation on which they have built their whole domestic policy. It is our most earnest hope that the leaders of the South African Republic will grasp the full import of this decision and finally understand that it represents a serious and considered warning addressed to them through the Security Council by the entire international community.

57. The whole world will watch with interest the effect of the wise provisions in the resolution just adopted by the Council and the reception they are given by the Republic of South Africa. The whole of world public opinion hopes that on 30 October 1963 the report to be submitted by the Secretary-General will not disappoint our expectations. The Republic of South Africa can only emerge in a more honourable light and will resume its rightful place in the continent of Africa and within the international community.

58. It is with great pleasure that we express our appreciation to the delegations which have given us their constant and generous support and stood by us in our most just and noble cause. It is above all thanks to them and to the combined effect of their continuous efforts of persuasion and co-operation that we have today achieved such a result.

59. Before concluding, I shall venture to make a remark concerning the seventh preambular paragraph of the resolution which has just been adopted. It seems to me that there is a mistake in the translation of the word "failure" in the original English text. It is not for me to recall this or that part of the Charter, but in French legal language, when a party to a dispute is called upon to appear and refuses to do so, he is said to "faire défaut" and the noun "défaillance" is used. This is why those Articles of the Charter in which the word "failure" appears in English use the word "défaillance" in the French text. I should be very glad if the translation and interpretation could be corrected along these lines.

commentaires sur la décision qui vient d'être prise. Je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude profonde au Conseil de sécurité pour avoir pris cette décision si importante. C'est en effet la première fois, depuis 1946, moment auquel la question de la politique raciale de la République sud-africaine a été discutée par l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est la première fois, dis-je, que le Conseil de sécurité, ne se contentant plus de recommandations vagues et confuses, prend des mesures concrètes, positives et combien bénéfiques pour le rétablissement de la paix dans notre continent africain. En effet, il vient de décider un embargo absolu et total sur les armes, l'équipement militaire et le matériel stratégique.

56. C'est un pas important que nous enregistrons aujourd'hui avec beaucoup de satisfaction, non seulement nous, les peuples d'Afrique, mais également, j'en suis sûr, toute la communauté humaine éprise de paix et de liberté. Il n'échappe à personne que sa portée est très grande, tant sur le plan psychologique que sur le plan pratique. L'observation de ces dispositions par tous les Etats Membres, conformément à l'Article 2, paragraphe 2, et à l'Article 25 de la Charte, ébranlerait, je l'espère, les dirigeants actuels de la République sud-africaine dans leur conviction pernicieuse, mais aussi, j'en suis sûr, les ferait réfléchir sur le fondement raciste et méprisable sur lequel ils ont bâti toute leur politique intérieure. Nous souhaitons très sérieusement que les dirigeants de la République sud-africaine en saisissent toute la teneur et comprennent enfin que c'est là un avertissement sérieux et réfléchi que leur lance toute la collectivité internationale à travers le Conseil de sécurité.

57. Le monde entier suivra avec intérêt l'effet et l'accueil que réservera la République sud-africaine aux dispositions combien sages de la résolution que vient d'adopter le Conseil. Toute l'opinion internationale émet le vœu que, le 30 octobre 1963, le rapport du Secrétaire général ne déçoive pas son attente. La République sud-africaine n'en sortira que plus honorée et elle reprendra la place qui lui revient dans le continent africain et au sein de la communauté internationale.

58. C'est avec un vif plaisir que nous exprimons notre reconnaissance aux délégations qui n'ont pas cessé de nous prodiguer leur appui et de se solidariser avec nous dans la cause si juste et si noble que nous défendons. C'est surtout grâce à elles et à la conjugaison de leurs efforts continus de persuasion et de coopération que nous sommes arrivés aujourd'hui à un tel résultat.

59. Avant de conclure, je me permettrai de faire une remarque à propos du septième considérant de la résolution qui vient d'être adoptée. Il me semble qu'il y a une erreur en ce qui concerne la traduction du mot "failure", du texte original anglais. Il ne s'agit pas pour moi de rappeler telle ou telle partie de la Charte; mais, en langage juridique français, lorsqu'une partie à un différend est invitée à comparaître et lorsqu'elle refuse de se présenter, on dit qu'elle fait défaut et on utilise le substantif "défaillance". C'est tellement vrai que les articles de la Charte dans lesquels se trouve le mot "failure" en anglais emploient en français le mot "défaillance". Je serais très heureux si la traduction et l'interprétation étaient corrigées dans ce sens.

60. We should not like to conclude this debate without expressing our satisfaction at the serious and courteous atmosphere in which our discussions have taken place. The principal credit for this is due to the indisputable personal qualities of all the members of the Council. We take pleasure in paying a tribute to them and in expressing our special gratitude and admiration to the Presidents of the Council, Mr. Benhima and Mr. Nielsen, for the effective and able way in which they have conducted our proceedings. You have helped to make us forget the habitually stormy atmosphere which at one time, alas, was the rule in Security Council debates.

61. The PRESIDENT: I have an admission to make, and that is: I am hardly the right person to whom to direct the observations made by the Secretary of State for Foreign Affairs of Tunisia with regard to the French translation of the resolution just passed by the Security Council. I will, however, request the attention of the appropriate division of the Secretariat to the problem; and I am sure that this matter will be taken care of by the language section of the Secretariat. I hope that is satisfactory to the Minister of Foreign Affairs of Tunisia.

62. I now call upon the Secretary of State of Liberia.

63. Mr. GRIMES (Liberia): Some positive action, I am pleased to say, has been taken by the Security Council through the adoption of the draft resolution as amended. It is not as much action as we had hoped for, when we consider the gravity of the situation that has been presented here. We regret, too, that some members of the Council, despite our concessions, still found it impossible to vote in favour of the resolution. The very fact that this important body has condemned the iniquitous policy of apartheid, declared it to be contrary to the Charter, called upon the Government of South Africa to abandon such a policy, and stated that the Council is convinced that the South African situation is "seriously disturbing international peace and security", represents a move forward in the right direction. It is our hope that South Africa will co-operate with the international community and abandon its dangerous policy, which can end only in catastrophe.

64. We hope that those countries which abstained on operative paragraph 3 of the draft resolution will realize that an arms embargo will be effective only if they do not provide materials which South Africa can use in the manufacture of arms and ammunition. We pointed out clearly in our presentation that South Africa already has munitions factories. To vote for the resolution as amended and sell materials to South Africa which can be used in the manufacture of weapons would represent one of the greatest deceptions ever perpetrated on this Council.

65. My colleagues and I hereby record our appreciation to the Council for permitting us to present this matter on behalf of the African Heads of State, and for the action it has taken on the boycott.

60. Nous ne voulons pas clore ce débat sans exprimer notre satisfaction de l'atmosphère sérieuse et courtoise dans laquelle se sont déroulées les discussions. Le mérite en revient principalement aux qualités incontestables de tous les membres du Conseil. Nous nous plaignons à leur rendre ici un hommage certain et à exprimer spécialement aux Présidents du Conseil, l'ambassadeur Benhima et vous-même, Monsieur l'ambassadeur Nielsen, notre gratitude et notre admiration pour la manière efficace et habile avec laquelle vous avez su mener les débats. Vous avez contribué à nous faire oublier l'ambiance habituellement orageuse qui était, hélas! à un certain moment, la règle des débats du Conseil de sécurité.

61. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je dois vous avouer que je ne me sens guère qualifié pour juger de l'observation faite par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Tunisie au sujet de la traduction française du texte de la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité. J'attirerai cependant l'attention des services compétents du Secrétariat sur ce problème et je suis certain que la section linguistique du Secrétariat s'en préoccupera. J'espère que ma déclaration donnera satisfaction au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Tunisie.

62. Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'Etat du Libéria.

63. M. GRIMES (Libéria) [traduit de l'anglais]: Je suis heureux de constater que le Conseil de sécurité a pris une mesure positive en adoptant le projet de résolution tel qu'il a été amendé. Ce n'est pas là tout ce que nous aurions pu souhaiter si l'on songe à la gravité de la situation qui a été soumise au Conseil. Nous regrettons également que certains membres du Conseil n'aient pas cru possible, malgré nos concessions, de voter en faveur de la résolution. Le fait même que cet important organe des Nations Unies ait condamné la politique inique de l'apartheid, l'ait déclarée contraire à l'esprit de la Charte et ait invité le Gouvernement de l'Afrique du Sud à abandonner cette politique, le fait que le Conseil de sécurité se soit déclaré convaincu que la situation en Afrique du Sud "trouble gravement la paix et la sécurité internationales", constitue un pas dans la bonne direction. Nous avons l'espoir que l'Afrique du Sud coopérera avec la communauté internationale et abandonnera sa dangereuse politique, qui ne peut que mener à la catastrophe.

64. Nous espérons que les pays qui se sont abstenus sur le paragraphe 3 du dispositif de la résolution comprendront qu'un embargo sur les armes ne peut être efficace que s'ils se refusent à fournir à l'Afrique du Sud tout ce qui peut servir à fabriquer des armes et des munitions. Nous avons clairement indiqué dans notre exposé que l'Afrique du Sud possède déjà des usines de munitions. Voter pour la résolution telle qu'elle a été amendée et continuer de vendre à l'Afrique du Sud de quoi fabriquer des armes constituerait à l'égard du Conseil l'une des plus grandes dupes qui soient.

65. Mes collègues et moi-même tenons à exprimer ici notre reconnaissance au Conseil pour nous avoir permis de présenter la question au nom des chefs d'Etat africains et pour l'action qu'il a entreprise au sujet du boycottage.

66. We sincerely trust that South Africa will heed the gentle warning so clearly given by the Council and, thus, obviate the necessity of the African Member States of the United Nations seeking appropriate stronger measures a few months hence, as the situation demands.

67. Once again, I thank you, Mr. President, and all your colleagues on the Security Council, for the assistance you have given us and for the far-reaching decision you have now taken.

68. The PRESIDENT: I now call upon the representative of Madagascar.

69. Mr. RAKOTOMALALA (Madagascar) (translated from French): I should have wished not to take up more of your time, but since my colleagues the Ministers for Foreign Affairs of Sierra Leone, Tunisia and Liberia have spoken, I think that I too should say a few words. These words come straight from the heart and are an expression of gratitude to you.

70. I shall not refer to the votes which have taken place or to the reasons given by various speakers, because the three Ministers for Foreign Affairs have already done so with much eloquence. I should simply like to express my country's gratitude to you, Mr. President, and to Mr. Benhima, for allowing it to join with the other three Ministers for Foreign Affairs who have come before the Council to defend the cause of Africa and that of justice in the world.

71. Today's vote will have enormous repercussions, not only in Africa but throughout the whole world. In South Africa, 12 million victims of oppression will know that the odious system of apartheid under which they live has been categorically condemned by all the independent nations of the world; thanks to your vote a new light is dawning on the horizon—a promise of liberation and the certainty that they are no longer alone, that not only 200 million Africans but all the free nations of the world are behind them.

72. Thank you all for having given them this supreme good: hope.

73. The PRESIDENT: There are no further speakers on my list, and, consequently, the Council has now completed its consideration of the item on its agenda. I am sure that I speak on behalf of all the members of the Council when I express the gratitude and appreciation of the members of the Council to the Foreign Ministers of Liberia, Sierra Leone and Tunisia and the representative of Madagascar who have presented the two cases to the Council.

The meeting rose at 4.45 p.m.

66. Nous comptons que l'Afrique du Sud tiendra compte de l'avertissement modéré si clairement donné par le Conseil et qu'ainsi les Etats africains Membres de l'Organisation des Nations Unies ne se verront pas d'ici quelques mois dans l'obligation de rechercher les mesures appropriées plus fortes que pourrait commander la situation.

67. Une fois de plus, je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que tous vos collègues du Conseil de sécurité, pour l'aide que vous nous avez apportée et pour la décision capitale que vous venez de prendre.

68. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de Madagascar.

69. M. RAKOTOMALALA (Madagascar): J'aurais voulu ne pas prendre davantage de votre temps, mais, puisque mes collègues les Ministres des affaires étrangères du Sierra Leone, de Tunisie et du Libéria ont pris la parole, je crois devoir également dire quelques mots. Ces mots viennent du cœur, ces mots sont pour vous remercier.

70. Je ne commenterai pas de nouveau les votes qui sont intervenus ni les raisons qui ont été invoquées par les uns et par les autres, parce que les trois ministres des affaires étrangères l'ont fait avec beaucoup d'éloquence. Je voudrais simplement, Monsieur le Président, vous adresser ainsi qu'à M. Benhima l'expression de la reconnaissance de mon pays pour lui avoir permis de se joindre aux trois autres ministres des affaires étrangères qui sont ici pour défendre la cause de l'Afrique et celle de la justice dans le monde.

71. Le vote d'aujourd'hui aura, non seulement en Afrique mais dans le monde entier, un retentissement énorme. En Afrique du Sud, 12 millions d'opprimés sauront que dans le monde toutes les nations indépendantes ont solennellement condamné l'odieux régime de l'apartheid sous lequel ils vivent; grâce à votre vote une lueur se lève à l'horizon, une promesse de libération, la certitude qu'ils ne sont plus seuls, que non seulement 200 millions d'Africains, mais encore toutes les nations libres du monde sont derrière eux.

72. Merci à vous tous qui leur avez donné ce bien suprême: l'espérance.

73. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La liste des orateurs est épuisée. Dans ces conditions, le Conseil a terminé l'examen de la question à l'ordre du jour. Je suis sûr d'être l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre gratitude et notre reconnaissance aux Ministres des affaires étrangères du Libéria, du Sierra Leone et de Tunisie, ainsi qu'au représentant de Madagascar, qui sont venus présenter au Conseil les deux questions qu'il a examinées.

La séance est levée à 16 h 45.